COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ — LA RÉUNION

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SEANCE PLENIERE DU 16 MARS 2022

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 24
Pouvoirs : 12
Membres électeurs votants : 36
Vote : - Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2022/03

AVIS SUR LE PROGRAMME DE MESURES (2022-2027)

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 212-2-1 du Code de l'Environnement relatif à l'élaboration et la mise à jour du programme de mesures contribuant à la réalisation des objectifs et des dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;

VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2021-2139/SG/DCL du 25/10/2021 ;

VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

VU la délibération n°2020/08 de la séance plénière du 27 octobre 2020 du comité de l'eau et de la biodiversité relative au programme de mesures ;

CONSIDÉRANT les modifications du projet de programme de mesures proposées lors des consultations de l'Autorité environnementale, du public et des parties prenantes ;

Sur proposition de la commission planification,

Emet un avis favorable à l'unanimité au projet de programme de mesures.

Saint-Denis, le 17 MARS 2022
Le président du
COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE,

GILLES HUBERT